

2035

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

UN DOCUMENT SOCLE POUR LE PLU

Le PADD fixe les grandes orientations du projet de territoire pour les Moutiers-en-Retz dans les années à venir. Les outils réglementaires ensuite mis en place viendront traduire ces orientations concrètement dans les pièces opposables aux demandes d'autorisations du sol.

DES OBJECTIFS À RESPECTER

Le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Retz, approuvé en 2013, a fixé pour chaque commune du pays des objectifs qualitatifs et quantitatifs à l'horizon 2030 avec lesquels le PLU des Moutiers-en-Retz doit être compatible.

Le PLU transposera donc ces objectifs, en prévoyant à l'horizon 2035 :



accueillir 500 habitants

à l'année aux Moutiers-en-Retz

200-220 logements

à produire dont une grande majorité de résidences principales à produire

MAIS AUSSI...

Au-delà des objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés par le SCoT, le projet d'aménagement des Moutiers-en-Retz doit démontrer comment il participe aux préoccupations nationales en faveur de la protection du littoral (loi Littoral), en matière de modération de la consommation d'espaces naturels et agricoles, ou encore de mixité sociale à travers la production de logements locatifs sociaux.

Ainsi, il s'inscrit dans un cadre avec des attendus particuliers de l'Etat notamment.



LE SOCLE PATRIMONIAL À PRÉSERVER

- > Révéler les espaces et préserver l'équilibre des milieux
- > Valoriser le patrimoine bâti d'aujourd'hui et de demain
- > Maintenir la diversité des espaces agricoles
- > Affirmer la sobriété et une bonne gestion des espaces

Réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels

d'environ **50%** par rapport à la période passée

soit **un maximum de 10 hectares** à urbaniser à horizon 2035.



MAITRISER L'ACCUEIL DÉMOGRAPHIQUE PAR UNE POLITIQUE D'HABITATS DIVERSIFIÉS

- > Continuer d'accueillir dans de bonnes conditions
- > Diversifier les typologies d'habitat
- > Favoriser une mixité sociale et intergénérationnelle
- > Accompagner la mutation des espaces

2% par an : c'est la trajectoire de croissance démographique fixée par la commune. Cela correspond à accueillir 500 habitants supplémentaires sur les 10 à 12 prochaines années soit une population d'environ de 2 400 habitants en 2035 (base INSEE).

Maintenir un rythme de production de logements d'environ :

17 logements par an (soit environ 200-220 logements à horizon 2035) respectant une densité de 15 à 20 logements/ha



CONFORTER UNE DYNAMIQUE À L'ANNÉE

- > Affirmer la vitalité du bourg
- > Garantir un bon niveau d'équipements
- > Conforter les économies locales
- > Renforcer l'accessibilité et multiplier les mobilités

3 AXES DE TRAVAIL